

puis bientôt inconvenante ; comment elle avait jeté au loin quelques pièces d'argent qu'elle n'avait reçues de lui qu'à titre d'aumône, et s'était enfuie dans une église pour se dérober à lui. Elle ajouta que plusieurs fois le lendemain elle avait vu un chevalier se diriger de son côté, soit qu'elle chantât, soit qu'elle allât dans les temples. Plusieurs fois même, il était entré dans l'église avec elle. Mais elle ne pouvait dire si c'était toujours le même : une armure complète ne permettant pas de distinguer les personnes. Elle penchait à croire qu'ils étaient plusieurs : car, le lendemain, ayant reçu un sou d'or d'un chevalier, peu après elle en vit venir un autre qui lui en donna deux. Enfin, au moment où elle priait aux pieds de la statue de saint Janvier, elle avait été troublée par l'horrible scandale d'un duel en pleine église. Après avoir inutilement cherché à l'empêcher, elle avait cru devoir recourir à l'aide du public pour éviter un si grand malheur.

Il semblait qu'on eut ôté un poids de dessus le cœur du prélat, tant il se trouva soulagé par ce simple exposé. L'air de simplicité et de candeur avec lequel la jeune fille parlait, n'ajoutait pas peu d'autorité à son récit. Évidemment les juges étaient convaincus de son innocence. Mais il restait à pousser les investigations jusqu'au bout, en confrontant les deux accusés avec elle. Sur un ordre du prélat, on amena le premier.

C'était un grand et vigoureux jeune homme, dont l'air éveillé, et presque impudent, dénotait qu'il n'était point novice dans la carrière du vice. Il promena sur la jeune fille, sur tous les juges, un regard assuré. Invité à s'expliquer, il raconta toute une histoire dont Roselle ne comprit à peu près rien, parce qu'elle était débitée dans une langue qui lui était étrangère. De ce discours, il résultait qu'on aurait grand tort de voir dans la prévenue une enfant animée d'un désir sincère de piété. Elle allait tout bonnement, de son propre aveu, rejoindre la cour d'Antioche, pour mêler ses intrigues aux intrigues de Mesdames de France. Il s'étendit même sur les scandales de cette cour avec une liberté de langage que l'on fut obligé de réprimer plusieurs fois. Le prélat, qui souffrait de ces déclarations, le pressa de vouloir bien s'en tenir au point précis de la question. Alors l'accusé arrangea un récit que nous ne pouvons reproduire, mais dont la conclusion était que la première idée du duel, et du duel à l'église, venait de Roselle elle-même. Elle l'aurait demandé pour le plaisir de voir se battre deux rivaux ; et si elle s'était transportée sur les lieux pour en être témoin et juge, et si elle avait ensuite eu l'air de le désapprouver, ce ne pouvait être que par un de ces caprices, dont une tête de jeune fille est toujours capable.

Cet exposé, tissu avec beaucoup d'art, et revêtu, çà et là, des apparences du vrai, était l'inspiration d'une passion désappointée. La vengeance tourmentait ce cœur ulcéré. Mais ce vil motif était si habilement couvert, le ton paraissait si naturel, les circonstances si bien coordonnées, les faits si bien en-

chaînés, que les juges commençaient à se demander auquel des deux il faudrait croire.

— Peut-être, monseigneur, disait l'un d'eux à voix basse, aurions-nous tort de voir trop aisément une Suzanne dans cette fille étrangère. La piété, dont elle vous a paru remplie, pourrait bien n'être qu'un jeu habile. On a vu de misérables créatures abuser ainsi des choses les plus saintes, pour venir à bout de leurs fins. Votre Grandeur a-t-elle oublié la Savona ? Toute la ville rendait témoignage à sa vertu ; on ne voyait qu'elle dans les églises et aux tombeaux des saints. Et pourtant !

— Et qui sait, reprenait un autre, si tout le récit qu'elle vient de nous faire tout à l'heure a le moindre fondement de vérité ? En prison, elle n'a rien osé dire. Était-ce le poids de ses remords ? Était-ce, comme Votre Grandeur le pense, un motif de charité ? Dans ce dernier cas, il faut avouer que sa charité est héroïque. Eh bien ! si l'on peut facilement croire à une vertu commune, devons-nous aussi aisément croire à une vertu extraordinaire ? Toujours est-il regrettable que le poids de votre autorité ait agi sur elle ; évidemment nous ne pouvons imputer qu'au conseil de Votre Grandeur le parti qu'elle a pris ; nous ne pouvons pas compter sur la vérité.

Ces arguments ébranlaient singulièrement le prélat. Cependant il ne lâchait pas prise ; il avait peine à se persuader que cette jeune fille fût coupable. Les âmes pures sont douées d'une vue pénétrante qui fait qu'elles se devinent ; ce prêtre avait cru lire, dans cette timide enfant, une vertu plus haute, un don particulier du ciel, qui la rendait capable de l'héroïsme. Il ordonna qu'on traduisît à la prévenue la déposition qui venait d'être faite, et posa ensuite lui-même les questions auxquelles elle devait répondre. Son étonnement fut grand quand il vit la vierge garder le silence, un silence aussi obstiné. Dès lors, la conviction des autres juges fut formée. Il leur sembla qu'il n'était plus possible d'hésiter à croire coupable une accusée qui n'osait soutenir la présence de son complice. Le pontife lui-même était ébranlé. Sur ses ordres, le premier accusé est emmené, et le second introduit. Sa déposition n'est pas moins accablante pour Roselle que la première. On aurait pu croire que tout concourait à convaincre la malheureuse enfant : soit que ces deux misérables eussent eu le temps de s'entendre, soit que leur perfidie eût imaginé les mêmes moyens de défense. Pressée de nouveau de s'expliquer, Roselle ne répondit toujours rien ; ses scrupules lui étaient revenus ; elle ne croyait pas pouvoir se justifier aux dépens de la vie de deux hommes.

Le tribunal concluait à une condamnation immédiate : les preuves semblaient irréfutables. Quelques autres témoins que l'on fit paraître ne purent déposer grand'hose : car le fait s'était passé la nuit, et à une heure où l'église était vide. Une vieille femme affirma cependant avoir vu l'accusée près des deux combattants : ils se penchèrent tour à tour sur elle ; mais elle ne saurait dire si c'était pour